

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
24 janvier 2022

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02 FEVRIER 2022

PRESENTS :

PRESIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud :

Carole BERNHARD, Jean-Claude BROUSSE, Céline DANCER, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Michel QUINET, Didier SAINT-EVE.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Olivier BAYLE, Pascal BORTOT, Michel CADOUX, Gilles CARRE, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Christophe LUCAND, Hubert POULLOT, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

EXCUSES :

Représentants de la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Jean-Luc BECQUET, Pierre BROUANT, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Pascal MALAQUIN, Rémy MORIN, Gérard ROY, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY.

POUVOIRS :

- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE
- Sylvain JACOB a donné pouvoir à Pierre BOLZE
- Pierre BROUANT a donné pouvoir à Jean-Claude BROUSSE

C/22/02 – RAPPORT D'ACTIVITE 2021

La révision du SCOT constitue le projet majeur du syndicat mixte depuis 3 ans.

En 2019, les études relatives à la révision générale du SCOT ont été engagées. Elles se sont poursuivies jusqu'à l'élaboration du PADD à la fin de l'année 2019. Elles ont été interrompues dans l'attente du renouvellement de l'assemblée délibérante et de l'exécutif du syndicat mixte, et finalement repoussées à cause de la crise sanitaire. Depuis le deuxième semestre 2020, les études ont repris et le PADD a été retravaillé par les nouveaux élus.

L'année 2021 a permis de valider le PADD avec les nouveaux élus. Le deuxième livret récapitulatif des objectifs du SCOT a été diffusé aux élus du comité syndical, à l'ensemble des maires du territoire et aux personnes publiques associées.

Par la suite, plusieurs ateliers avec les élus du comité syndical et les élus communautaires ont été organisés pour travailler sur le document d'orientations et d'objectifs et un premier projet de DOO a été

ébauché. Pour assurer une bonne connaissance du DOO, celui-ci a été transmis pour lecture et avis à toutes les parties prenantes (élus du comité, maires, élus communautaires et personnes publiques associées et notamment à Madame la Sous-Préfète), et a été présenté à chacune au cours de réunion.

L'année 2022 sera ainsi l'occasion d'arrêter le projet de SCoT, après avoir finalisé l'ensemble des pièces. Pour rappel, le site internet est alimenté au fur et à mesure de la procédure par les documents étudiés.

En parallèle, dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT actuel, plusieurs avis ont été donnés par le Syndicat Mixte sur :

- La déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU de Nuits-Saint-Georges et le permis d'aménager relatif à la création de la zone d'activité du Pré-Saint-Denis ;
- L'élaboration du PLU de Vougeot ;
- La révision allégée du PLU de Meloisey relatif à l'installation d'une antenne ;
- La déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU de Merceuil relatif à l'installation d'un projet agricole ;
- Les modifications du PLU de Flagey-Échézeaux et du PLU de Corcelles-les-Arts.

Enfin, le syndicat mixte a poursuivi le suivi des documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou d'évolution et a accompagné plusieurs communes pour la mise en œuvre de leur projet comme notamment à Gerland pour un projet d'habitat insolite, à Agencourt pour un projet de lotissement ou encore à Bligny-lès-Beaune pour la définition de projets de logement sur l'ensemble de la commune.

Au cours de l'année, un sujet s'est révélé important par sa récurrence et les questions qu'ils suscitent sur la préservation du site UNESCO et de sa Valeur Universelle Exceptionnelle. En effet, l'implantation des antennes sur différentes communes de la Côte (Auxey-Duresses, Baubigny, Comblanchien, Couchey, Meloisey, Vosne-Romanée, ...) a fait l'objet de discussion entre les services de l'État, l'association des climats, l'Architecte des Bâtiments de France et le Syndicat Mixte. Il en ressort la nécessité d'organiser la transmission d'information au sujet de nouveaux projets, entre les différentes parties prenantes afin de se saisir des problématiques à la naissance des projets et permettre leur aboutissement dans les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité pour l'année 2021.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,

PIERRE BOLZE,
Président du Syndicat

